

## **ADDITIF N°1**

### **En remplacement de l'article « 10P. PRIX ET COUPES » du règlement :**

**Remise des prix n°1 :** Tous les concurrents arrivant au parc fermé final de l'épreuve (pilote & copilote) recevront une médaille « finisher » comme trophée, sans besoin d'attendre à l'ouverture du parc fermé la remise des prix n°2 s'ils ne sont pas concernés.

*Lieu : CH entrée du parc fermé final, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents, Av. Raymond Poincaré, 54540 BADONVILLER.*

**Remise des prix n°2 :** Dans un second temps une fois tout le monde entré en parc fermé, seront récompensés : le podium scratch, le podium Challenge Rally4/R3, le podium Challenge N2, le podium féminin (si au moins 5 équipages 100% féminin) et 3 commissaires.

*Lieu : Salle intérieure de l'Ecole Primaire, 20 rue Raymond Poincaré, 54540 BADONVILLER.*

### **Détail des dotations des deux Challenges :**

**Challenge Rallye4/R3** (classes Rally4 et R3 groupées), si 10 partants\* :

- 1<sup>er</sup> : 1 engagement ASA Nancy 2026 + 300€
- 2<sup>ème</sup> : 1 engagement ASA Nancy 2026 + 150€
- 3<sup>ème</sup> : 1 engagement ASA Nancy 2026
- 4<sup>ème</sup> : 150€
- 5<sup>ème</sup> : 100 €

**Challenge N2**, si 10 partants\* :

- 1<sup>er</sup> : 1 engagement ASA Nancy 2026 + 300€
- 2<sup>ème</sup> : 1 engagement ASA Nancy 2026 + 150€
- 3<sup>ème</sup> : 1 engagement ASA Nancy 2026
- 4<sup>ème</sup> : 150€
- 5<sup>ème</sup> : 100 €

*Accord*  
**F.F.S.A. LIGUE GRAND EST  
DU SPORT AUTOMOBILE**  
Maison Régionale des Sports - CS 70001  
13, Rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE  
Tél. : 03 83 18 87 04 - Fax : 03 83 18 87 95

(\*Si entre 5 et 10 partants : seuls les 3 premiers seront récompensés selon ces dotations, et si moins de 5 partants : les dotations des 3 premiers seront divisés par 2.



# ASA NANCY

# ADDITIF N°2

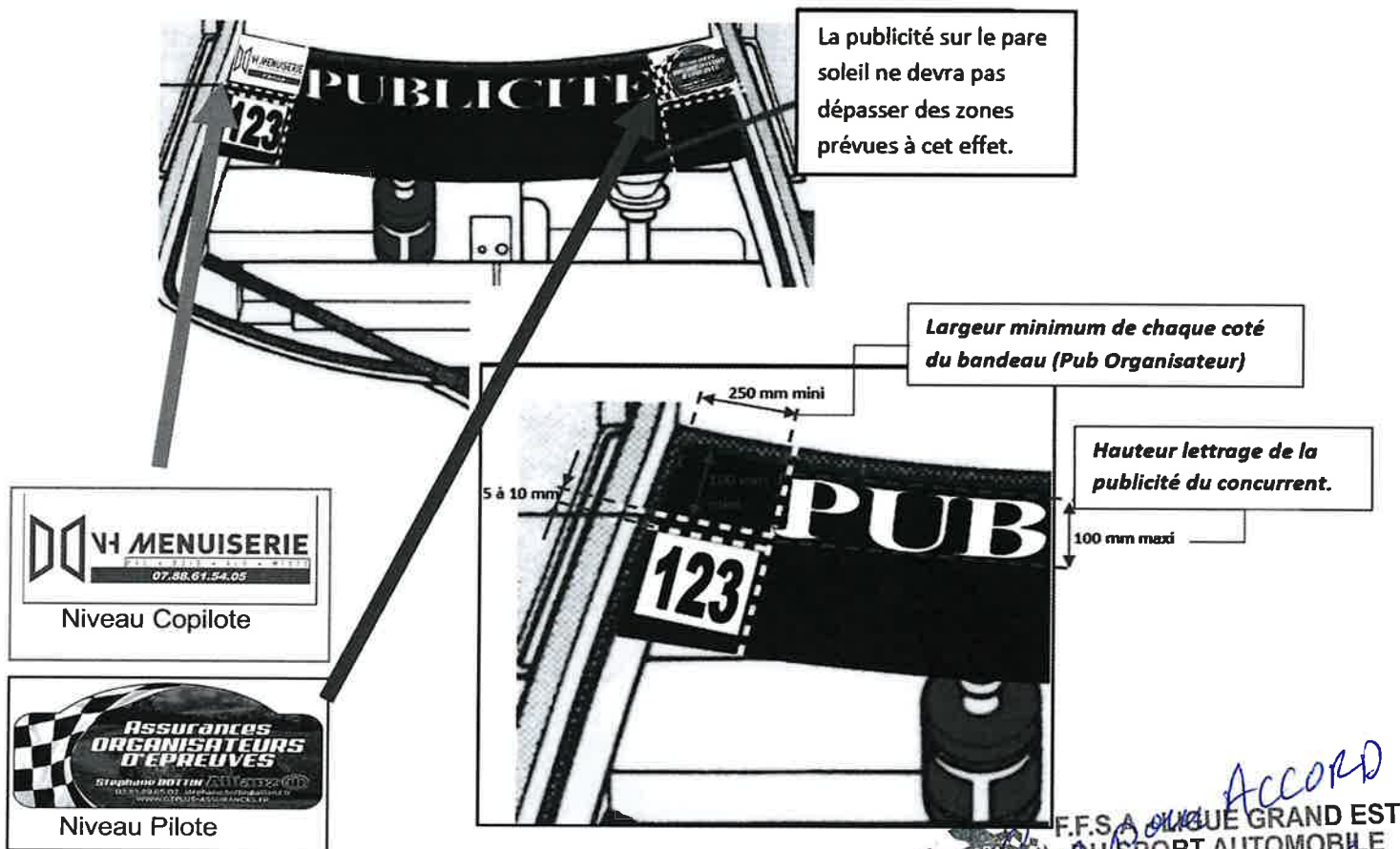
ADDITIF N°2: COMMUNIQUE DE L'ORGANISATEUR EN DATE DU 01 NOVEMBRE 2025

## CONCERNE LE 44ÈME RALLYE REGIONAL DE L'ASA NANCY

Modification de l'article « ARTICLE 5.P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE »

### ARTICLE 5.P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

- o Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera apposé le numéro d'identification (numéro de course) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).



Sur l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant :



ASA NANCY - 15 RUE DES CARRIERES 54114 JEANDELAINCOURT  
06.17.61.56.45 ASANANCY0308@GMAIL.COM

F.F.S.A. LIGUE GRAND EST  
DU SPORT AUTOMOBILE  
Maison Régionale des Sports - CS 70001  
13, Rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE  
Tél. : 03 83 18 87 94 - Fax : 03 83 18 87 95